

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 19 décembre 2011  
~~~~~

PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LES TREILLES, ANIANE
ACHAT DE LA PARCELLE BC 627

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 décembre 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Cyrille CADARS, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Florence QUINONERO, Mme Catherine JOSIEN -M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Mme Nicole CLAVERIE suppléant de M. Jean Pierre VANLUGGENE, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC

Procurations :

M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET

Excusés :

M. Maurice DEJEAN, M. Eric CORBEAU, M. Pascal DELIEUZE

Absents :

M. Bernard JEREZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Frédéric GREZES, M. Jean-Pierre BOUDES

Quorum : 23	Présents : 37	Votants : 38	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 24 janvier 2005 par laquelle le conseil communautaire a voté la création d'une zone d'aménagement concerté à vocation économique au-lieu dit des Garrigues à Aniane,

Vu que cette parcelle BC 627, d'une superficie de 1097m², est classée en zone IV NA du POS communal,

Vu que la cave coopérative Tours et Terroirs d'Aniane est propriétaire de cette parcelle, issue de la division de la parcelle BC 278,

Vu que conformément aux précédentes acquisitions réalisées par la communauté de communes sur ce site, toutes réalisées sur la base de l'avis des domaines, le prix d'achat proposé est de 16 €/m², soit 17 552 €,

Vu que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits dans le budget annexe relatif à la ZAC.

Considérant que la création de cette ZAC est destinée à la réalisation du parc d'activités économiques Les Treilles,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'acquérir la parcelle BC 627, d'une superficie de 1097 m², sur la base de 16 €/m², soit un montant total de 17 552 €,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs aux achats de ce terrain.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 560 le

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

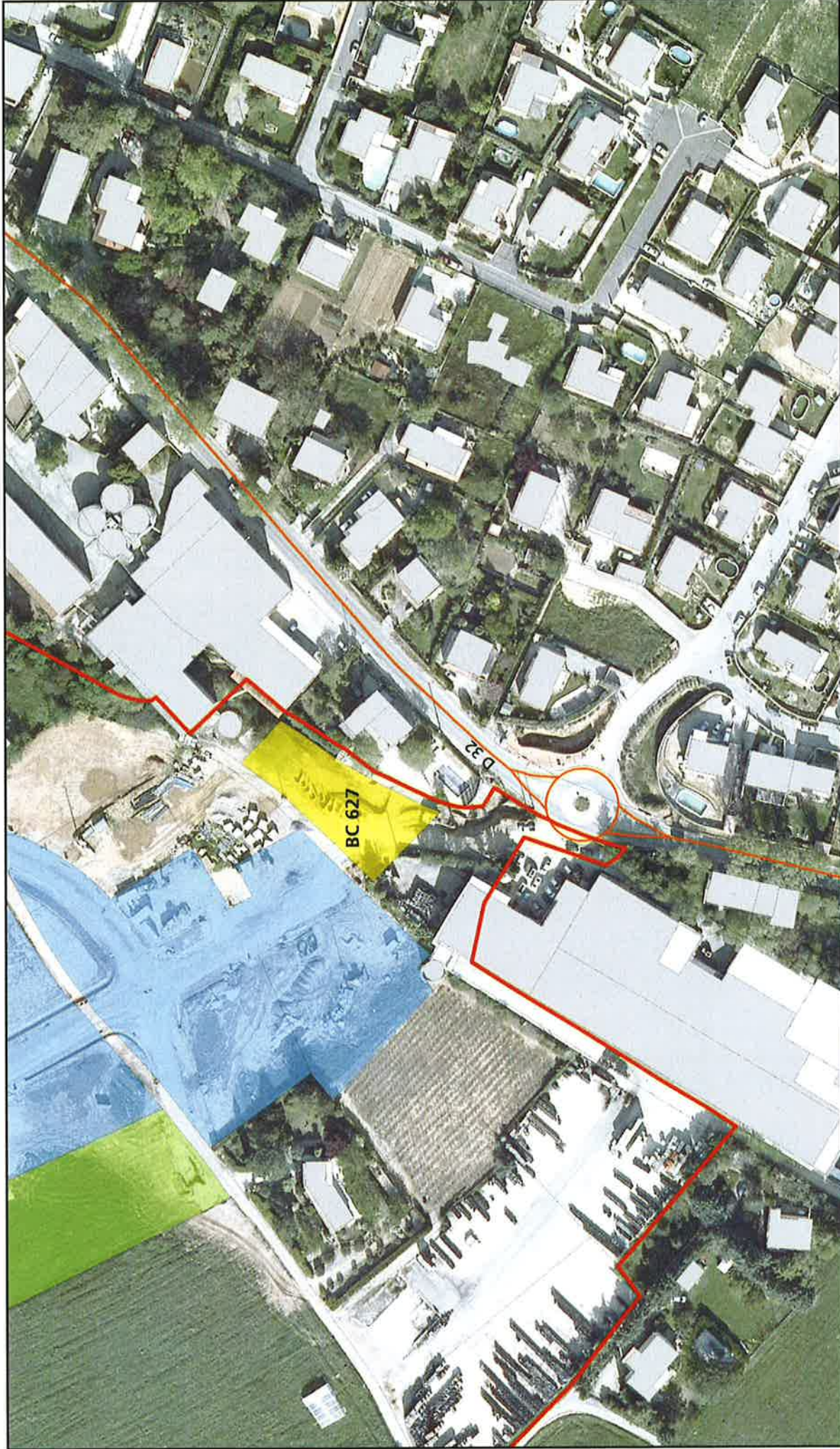
Le Président de la communauté de communes





Commune d'Aniane

PA les Treilles - Achat de la parcelle BC 627



Source : Photo aérienne Interallas 2008 - Cadastre D.G.I. 2011 - Observatoire Foncier C.C.V.H. 2011
Réalisation: CCVH, Novembre 2011

Statut des acquisitions

Biens achetés

Biens en cours d'achats : en préparation chez le notaire

Cadastre

Parcelles

Bâti dur

Bâti léger

Biens en cours d'achats : parcelles proposées à l'achat au Conseil communautaire

Biens en cours d'achats : accord de vente obtenu

Route départementale

Périmètre de la Z.A.C.